



Légende

La légende indique systématiquement l'ensemble des servitudes identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les servitudes citées ci-après sur leur territoire.

- Contour de commune
- PPRI de Chailland
- Zone bleue
- Zone rouge
- A4 : Passage des engins mécaniques en bordures de cours d'eau
- A5 : Canalisation d'eau et d'assainissement
- EL3 : Halage et marchepied
- T4 : Etablissement de canalisations électriques
- PT3 : Réseau de communication téléphoniques et télégraphiques
- EL7 : Alignement des voies nationales, départementales ou communales
- AC1 : Protection des monuments historiques
- AC4 : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- AS1 : Protection des captages d'eaux potables et minérales
- PM1 : Plan de protection des Risques Miniers
- PM2 : Installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception, liés aux transmissions radioélectriques, exploités par l'Etat

Département de la Mayenne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Servitudes d'Utilité Publique
Plan n°4

Plan du territoire
Echelle 1/15 000

PLUi arrêté le : 4 mars 2019
 PLUi approuvé le : 25 novembre 2019
 Modifié le :

PRIGENT & ASSOCIES
 Atelier d'urbanisme
 1304 rue Eugène Freyzer 35 000 RENNES
 Tél : 02 99 79 28 19
 Fax : 02 99 79 37 17